

**Bureau du 28 novembre 2005**

**Décision n° B-2005-3773**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Cession, à la Société nationale immobilière (SNI), d'une partie du tènement immobilier dénommé annexe du Génie situé 38-40, avenue Félix Faure**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par acte en date du 4 mai 2005, la Communauté urbaine s'est rendue propriétaire, dans la commune de Sathonay Camp et adjacent à l'ex-camp militaire, du tènement immobilier dénommé annexe du Génie, situé 38-40, avenue Félix Faure et cadastré sous le numéro 94 de la section AC.

Ledit tènement, d'une superficie de 8 938 mètres carrés, a été acquis en vue d'une revente, à la SA régionale d'HLM et à la Société nationale immobilière (SNI), aux fins de réalisation d'une opération de logements sociaux dans la commune et pourvoir, entre autres, au relogement des habitants de la résidence sociale de l'avenue Félix Faure, destinée à être démolie.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine se propose de céder à la SNI, qui s'en est portée acquéreur, au prix de 95 € HT le mètre carré de surface hors œuvre nette (SHON), soit 424 935 € HT, pour un programme de 4 473 mètres carrés de SHON, admis par les services fiscaux, une parcelle de 5 379 mètres carrés à détacher du tènement précité.

La démolition des bâtiments existants sur l'ensemble du tènement de 8 938 mètres carrés sera assurée et exécutée par la SNI, étant précisé que le coût de démolition, d'un montant estimé à 123 392 € TTC, vient en déduction du prix de cession qui est ramené en conséquence à 301 543 € HT ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis concernant la cession, à la Société nationale immobilière (SNI) ou à toute SCI du groupe à elle substituée, d'une partie du tènement immobilier dénommé annexe du Génie situé 38-40, avenue Félix Faure à Sathonay Camp.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Cette cession** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 301 543 € HT en recettes : compte 775 100 - fonction 820 - opération 1210,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 389 461,14 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 820 et en recettes : compte 211 300 - fonction 820 - opération 121,

- moins-value réalisée sur la vente : 87 918,14 €, en recettes : compte 776 100 - fonction 01 et en dépenses : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,